

Transmission en agriculture : quatre scénarios pour 2025

Rapport n° 14035 - janvier 2016

La transmission de l'activité agricole conditionne la pérennité de l'agriculture ainsi que la forme des entreprises agricoles, la géographie de nos territoires, la diversité de nos productions, le nombre d'agriculteurs et d'actifs agricoles.

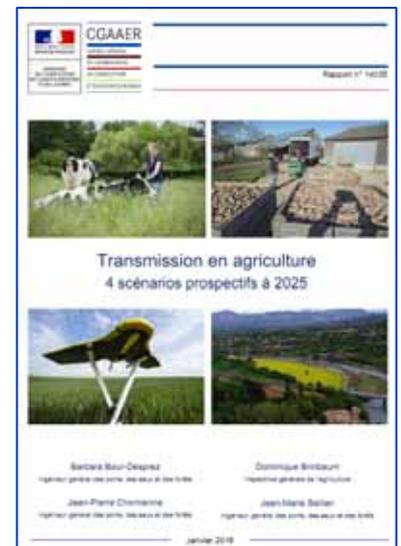
Alors que 50 % des agriculteurs français prendront leur retraite dans les dix années à venir, la question de la transmission prend donc une importance stratégique.

Dans ce contexte, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt a confié au CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux), avec l'appui méthodologique du Centre d'études et de prospective, et en complément des travaux de FranceAgriMer sur l'avenir des filières, la conduite d'une réflexion sur les futurs possibles du renouvellement des générations d'agriculteurs, d'ici 2025, dans la perspective d'une transition de l'agriculture vers une performance tant économique qu'écologique.

Quatre scénarios ont été construits :

- le scénario de la continuité, « des agricultures héritées »,
- le scénario de la sécurisation, « des agricultures contractualisées »,
- le scénario libéral, « des fermes firmes »,
- et le scénario des territoires, « des agricultures territorialisées ».

La finalité de l'exercice était de donner aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision, leur permettant de dessiner des stratégies cohérentes et de faciliter la transmission des exploitations, dans des contextes très contrastés liés au contenu des scénarios.



Constantes et discriminants dans les quatre scénarios

Les constantes

Certaines caractéristiques sont communes à tous les scénarios :

- une très grande volatilité des prix des matières premières agricoles ;
- des attentes sociétales partagées : réduction de l'utilisation des phytosanitaires et des émissions de GES (gaz à effet de serre), biodiversité, sécurité sanitaire ou encore origine des produits alimentaires ;
- un report prévisible de l'âge de la retraite, pouvant induire une rétention des biens conduisant à une tension sur les transactions ;
- une aspiration des agriculteurs, en termes de modes de vie ;
- un métier exigeant des compétences croissantes dans les domaines économique, de gestion de l'entreprise ou de la maîtrise de l'environnement ;
- un capital d'exploitation de plus en plus important à mobiliser : mise aux normes, modernisation des équipements, recours aux nouvelles technologies, prix du foncier.

Les éléments discriminants

Trois autres éléments ont été jugés discriminants dans la construction des scénarios :

- le contexte économique : prix des produits agricoles et des intrants plus ou moins soutenus, marché de l'emploi plus ou moins actif, pilotage des entreprises agricoles par l'aval plus ou moins fort ;
- les politiques publiques : PAC, politiques agricoles et rurales régionales plus ou moins autonomes, libéralisation plus ou moins grande de l'activité agricole ;
- la prise en compte de l'environnement : degré de recours aux biotechnologies, renforcement des réglementations ou mesures incitatives d'accompagnement, verdissement des aides plus ou moins fort, accès à l'eau plus ou moins facile.

Il était une fois des agricultures en 2035...

Des agricultures héritées



En l'absence de rupture sensible, les tendances antérieures se prolongent. La politique communautaire reste forte, avec un niveau de soutien quasi stable et un approfondissement des inflexions introduites en 2014, par le renforcement des dispositifs en faveur de l'environnement et par la réorientation du second pilier vers le développement rural. Dans un environnement concurrentiel et volatil, marqué par une forte hausse des coûts de production, la compétitivité des filières se détériore.

Face au renforcement du pouvoir des acteurs de l'aval des filières, les agriculteurs s'adaptent (agrandissement, évolution du statut de l'entreprise, couverture des risques, maîtrise des circuits de commercialisation, contractualisation avec l'aval, etc.). Mais le métier perd de son attractivité : les différentes réglementations, notamment dans le domaine environnemental, sont mal vécues par les agriculteurs qui ne voient pas de perspectives pour leur activité. Les exploitants en fin de carrière désinvestissent et n'anticipent pas leur départ.

Les territoires poursuivent leur spécialisation, avec des dynamiques territoriales très hétérogènes compte tenu des politiques déployées par les Régions. La baisse du nombre d'entreprises agricoles se poursuit sans que le relais ne soit pris par des salariés.

La stratégie déployée par les pouvoirs publics, encore très présents, vise à préserver les dispositifs communautaires et nationaux. Elle s'inscrit dans la continuité de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) : la régulation du foncier et une politique d'installation plus ciblée sont des pierres angulaires de l'intervention de l'État.

Les agriculteurs sont incités à s'organiser face au pouvoir de marché de leurs acheteurs, à développer des modes de commercialisation plus rémunérateurs et des stratégies de création de valeur, à déployer des démarches territorialisées pour articuler performance économique et environnementale. Les Régions mettent en place, avec plus de liberté qu'aujourd'hui, des stratégies de développement de l'agriculture pour éviter la déprise.

Des agricultures contractualisées



En 2020, le soutien communautaire à l'agriculture est réduit. La PAC est réorientée, dans un contexte économique marqué par une forte instabilité des prix agricoles, vers un dispositif de couverture des risques économique, sanitaire et climatique. Cette « PAC assurantielle » consolide l'approche entrepreneuriale qui s'est progressivement installée, à partir de 2018, avec un desserrement des conditions d'exercice de l'activité agricole.

Cette libéralisation réglementaire, sécurisée par des dispositifs assurantiels, participe à l'attractivité du métier pour des profils d'entrepreneurs qui font le choix de la création de valeur pour leurs entreprises, soit par croissance externe en s'agrandissant, soit par croissance interne en diversifiant les productions et les activités. Ils adaptent le statut de leurs entreprises, largement sociétaire, en ouvrant leur capital à des tiers présents dans la sphère agricole.

Les agriculteurs bien formés apportent leur dynamique dans les territoires, en optimisant la valorisation de leurs productions, grâce à la contractualisation et à leur maîtrise technique, en intégrant grâce à des mesures incitatives les exigences croissantes en matière d'environnement.

Toutefois, toutes les entreprises agricoles ne se retrouvent pas dans ces stratégies : certaines disparaissent à un rythme plus soutenu que par le passé et les territoires les plus fragiles sont marginalisés, en dépit des interventions des collectivités locales.

La stratégie des pouvoirs publics vise à encourager la contractualisation, qui doit inspirer tant les relations commerciales entre les agriculteurs et leurs acheteurs, que les relations avec les collectivités locales en matière de foncier comme de services environnementaux. Les agriculteurs sont incités à s'assurer pour sécuriser leur activité, par le biais de contrats chiffres d'affaires. L'ensemble de ces démarches facilite le transfert de l'activité au moment de la transmission.

Le desserrement de certaines réglementations encadrant l'activité agricole, tant sur le plan de l'entreprise que sur celui des nouvelles techniques de production, accompagne l'adaptation de l'activité agricole. L'image d'une agriculture innovante, dynamique, est motrice pour susciter le portage du capital par des investisseurs qui restent proches du secteur agricole, ou le soutien des collectivités au moment de la transmission.

Il était une fois des agricultures en 2035...

Des fermes-firmes



L'agriculture s'inscrit dans le mouvement de libéralisation des autres secteurs de l'économie. Avec la disparition progressive des aides directes communautaires, la logique d'entreprise prévaut et le modèle familial n'existe plus. Les industriels sécurisent leur approvisionnement en intégrant la production. Des circuits massifiés, contrôlés par des agriculteurs, se généralisent pour la commercialisation de proximité. Les entreprises agricoles, désormais sans cadre réglementaire spécifique, recourent aux moyens dont disposent les autres PME et des investisseurs engagent des capitaux dans le secteur agricole, pour porter le foncier ou le capital d'exploitation. Des formes de partage du risque et d'organisation du travail interentreprises agricoles s'étendent. La résilience aux risques se développe : contrats d'assurance privés, agrandissement et/ou diversification des productions et des activités, solutions techniques (drônes, robots, logiciels d'aide à la décision...).

Les territoires se spécialisent et se différencient sous le double effet du pilotage par l'aval et des politiques régionales très diversifiées. Le profil des agriculteurs est celui de chefs d'entreprise mobilisant toutes les technologies disponibles, disposant des qualités managériales pour gérer de véritables PME et des salariés qualifiés. Leur statut se diversifie : associés ou gérants de sociétés, salariés avec des statuts soit de cadres soit d'ouvriers agricoles.

Les relations entre agriculture et environnement se tendent, avec la forte concentration des entreprises agricoles et l'émergence d'un modèle agricole « techniciste ». Cette technicité leur permet cependant, dans un contexte économique favorable, d'apporter des réponses au durcissement des réglementations en faisant évoluer leurs systèmes de production et leurs pratiques.

La stratégie des acteurs publics vise à créer un cadre favorable à l'entreprise. Face à la disparition des dispositifs nationaux encadrant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage...) et des différentes aides, dont les aides à l'installation, les dispositions juridiques et fiscales s'appliquant aux PME font l'objet d'adaptations, pour prendre en compte les spécificités de la production agricole, la lourdeur des capitaux investis et l'exposition aux risques. Les technologies devenues disponibles sont largement utilisées par les agriculteurs qui innovent.

Compte tenu de la concurrence sur les usages du sol, l'État reste présent pour réguler le foncier. L'accompagnement de l'agriculture est du seul ressort des Régions, qui mettent en place des politiques agricoles diversifiées en fonction des potentialités agronomiques et des filières, ainsi que de leurs équilibres territoriaux.

Des agricultures territorialisées



La PAC reste forte : elle est préservée dans son financement mais sensiblement transformée en politique rurale. La politique nationale continue à encadrer l'activité agricole (statut du fermage, contrôle des structures), à intervenir pour assurer un renouvellement des générations, à préserver l'espace agricole dans les documents d'urbanisme, à renforcer la réglementation environnementale. L'État et les Régions s'engagent pour soutenir une agriculture intégrée dans les territoires et répondant aux attentes des consommateurs-citoyens.

Les agriculteurs, véritables acteurs des territoires, ont su s'approprier le changement de paradigme, tant sur les plans économique qu'environnemental. Les grands bassins de production s'ajustent à la demande de proximité, les pôles urbains structurent leurs approvisionnements longs ou courts et dynamisent leurs territoires proches.

Face à un contexte économique volatil et peu porteur, ils privilégient les formes d'organisation collective dans la gestion de leurs entreprises, dans le portage du capital ou encore investissent dans l'aval pour capter de la valeur. Une petite agriculture de proximité se développe, orientée vers la demande locale et portée par les pôles urbains qui souhaitent dynamiser leurs territoires. Les modèles agricoles se diversifient et les pratiques changent. Les entreprises agricoles, diversifiées et écologiquement intensives, restent sous contrôle familial et bénéficient de la solidarité des acteurs locaux prêts à investir dans leur capital. Le métier est attractif et attire de nouveaux profils.

La stratégie des pouvoirs publics prend appui sur le territoire, enjeu majeur pour l'État comme pour les Régions et les collectivités locales. Ils portent des politiques agricoles partagées, en fonction de l'intérêt des filières et des enjeux locaux en termes d'emploi et de contribution à la qualité de l'environnement.

Le développement de l'agriculture de proximité, souvent « urbaine », est privilégié grâce à la réorientation des soutiens publics vers les entreprises agricoles recherchant des marchés de proximité.

Les impacts des scénarios sur la transmission des entreprises agricoles

L'impact des scénarios sur la transmissibilité des entreprises agricoles a été apprécié à partir d'une estimation de l'évolution de trois variables jugées déterminantes : le nombre d'entreprises agricoles, le nombre de salariés, la valeur de la production agricole.

Globalement, la transmission de l'activité de production agricole apparaît assurée, compte tenu des faibles variations du potentiel de production estimées dans les différents scénarios. En revanche, l'impact est différencié en termes de baisse plus ou moins forte du nombre d'agriculteurs, de part relative des entreprises individuelles et des entreprises sociétaires, de statut de l'agriculteur, de niveau du salariat permanent et saisonnier.

Chacun des scénarios dessine ainsi des formes d'entreprises, des pratiques agricoles, des modes d'insertion des agriculteurs dans les filières et les territoires qui sont, à plus long terme et au-delà de l'échéance de l'étude, porteurs de modifications profondes du tissu agricole.

Trois questions clés pour l'avenir

Les scénarios mettent en évidence trois questions déterminantes pour la transmissibilité de l'activité agricole dans les prochaines années. Leur résolution relèvera des interventions d'acteurs publics ou privés, lesquelles varieront selon les scénarios. Elles devront porter sur :

- La sécurisation de l'activité agricole face à l'accroissement des aléas économiques, sanitaires ou climatiques. La capacité des acteurs des filières et des territoires à favoriser l'émergence d'outils de gestion des risques sera une des conditions de l'attractivité de l'activité agricole.

- Le financement du capital d'exploitation : des outils juridiques et fiscaux, favorisant l'entrée de nouveaux investisseurs au capital des entreprises agricoles, seront à assortir d'instruments financiers modernes permettant d'assurer la mobilité des capitaux investis, tout en préservant la responsabilité des agriculteurs.

- La mobilisation des compétences des agriculteurs : quel que soit le scénario, les agriculteurs mobiliseront des compétences diverses et de haut niveau, soit en se formant mieux, soit en spécialisant les différentes fonctions au sein d'entreprises de taille significative, soit en externalisant certaines fonctions à des prestataires extérieurs.

Pour une action publique pertinente

La mutation de l'agriculture, compte tenu des tendances lourdes déjà à l'œuvre, conduira à un visage de l'agriculture et des filières qui pourra aller au-delà des scénarios décrits, ou bien les combiner. Dans tous les cas, les déterminants économiques s'imposeront à l'ambition des politiques publiques. L'exercice prospectif, qui développe une stratégie pour chacun des scénarios, fournit des éléments pour déployer une action publique pertinente et adaptée.

Transmission en agriculture : 4 scénarios pour 2025 - CGAAER

Une méthode rigoureuse, mais créative

Élaborer des scénarios alternatifs permet d'ouvrir librement la réflexion sur la diversité des futurs que les changements à l'œuvre et les tendances repérables permettent d'imaginer. Un tel exercice prospectif laisse place au décideur pour faire les choix politiques adéquats permettant d'aller vers un futur souhaitable, et d'ajuster les leviers d'action et les outils des politiques publiques.

La « transmissibilité » était définie comme la « capacité des systèmes d'activité agricole à se pérenniser », à l'identique ou par restructuration. Une transmission en 2025 correspond à un projet économique se situant près de dix ans au-delà, à l'horizon 2035. Aussi l'exploration rétrospective remonte-t-elle plus de vingt ans en arrière, pour identifier des tendances lourdes, l'actualité rendant compte de tendances émergentes ou de signaux faibles.

La méthode de construction des scénarios a fait appel à la réflexion et à l'imagination de l'équipe projet à chacune des quatre étapes :

- hypothèses d'évolution des variables au regard des tendances ou ruptures identifiées ;
- combinaison d'un choix d'hypothèses en microscénarios par familles de variables ;
- articulation des microscénarios en scénarios d'évolution.

La rédaction de chaque scénario, sous forme de récit, permet d'en éprouver la cohérence.

Sur la base de l'état des lieux des mécanismes et des dispositifs d'appui à la transmission existants, ont ensuite été dessinés les stratégies possibles et les leviers et outils d'optimisation de la transmission adaptés à chaque scénario sur la base du cadre institutionnel révisé en 2014 (PAC 2014-2020, des évaluations du FEADER, loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt).

Ces travaux ont été conduits par le CGAAER, avec l'appui méthodologique du CEP, en s'appuyant sur un comité de pilotage auquel la démarche a été soumise aux différentes étapes clés, depuis le choix des variables entrant dans les déterminants de la transmissibilité, en passant par la combinaison des microscénarios d'évolution de ces déterminants en scénarios et le tri des scénarios en fonction de leur crédibilité, jusqu'au cadrage des stratégies d'accompagnement des scénarios retenus.

Outre les membres du comité de pilotage, l'ensemble des interlocuteurs rencontrés au fil de la démarche ont enrichi la réflexion de leurs réactions à des étapes diverses selon la date à laquelle ils ont été rencontrés.

Barbara Bour-Desprez, Dominique Brinbaum, Jean-Pierre Chomiene, et Jean-Marie Seillan



[Le rapport](#)

[Notes et études économiques](#)

